

Image not found or type unknown



Régularisation charges générales

Par **Tw92**, le **03/01/2019** à **12:36**

Bonjour, je suis locataire d'un logement immobilière 3F depuis fin 2013.

Celui-ci me réclame 1273,19€ de régularisation de charges générales de l'année 2015 et 2016 ...

je n'ai pas reçu de détails concernant ces charges.

Dois je payer ces charges ?!

Que dois-je faire !?

merci d'avance.